

# Echiquier

International collective of photographers

Email: [contact@echiquier-online.fr](mailto:contact@echiquier-online.fr)

Website: <http://echiquier-online.fr>

## Fonctionnement

### 1. Le staff

Il est composé de

- Manager: Alain Delanneau
- Commissaire au compte : Yannis Prappas
- Secrétariat: Alexandra Maria Fira
- Traduction: Marie Reymond

### 2. Le comité artistique:

Composé de 7 membres le comité artistique a pour vocation la validation des demandes d'adhésions provenant d'artistes non parrainés. Il peut aussi apposer son droit de veto sur une œuvre ne correspondant pas à la philosophie d'Echiquier.

Composition:

- Alexandra Maria Fira
- Yannis Prappas
- Alexander Miroshnikov
- Pierre Missé
- Pierre Krausbauer
- Alain Delanneau
- Michaela Sibi

### 3. Admission

:De nouveaux photographes peuvent être parrainés par un membre du collectif et cela sans passer par le comité artistique. Si une demande d'adhésion se fait par mail ou autre cette adhésion sera validée par le comité artistique à la majorité. Pour cela le demandeur mettra à disposition un panel de son travail soit par mail ou par lien internet. Le comité se réserve un délai de 7 jours pour donner son avis. Le staff se réserve le droit de limiter le nombre total de membres

### 4. Collaboration:

Pour que le collectif puisse perdurer il est nécessaire que chaque membre veuille à organiser tous les 3 ou 4 ans une exposition collective avec l'aide du staff dans son pays à titre de réciprocité.

### 5. Oeuvres:

Les œuvres exposées devront répondre au sujet, format et présentation imposés par le collectif.

Si une (ou plusieurs) œuvres ne correspondait pas aux critères celle-ci ne serait pas retenue.

Les images exposées sont sous la responsabilité de leur auteur qui aura toutes autorisations (droit à l'image, autorisation de parution etc..) nécessaires. Les sujets photographiques devront respecter la liberté, la dignité humaine et animale et ne montrer aucun signe raciste, xénophobe ou de violence.

Les œuvres exposées ou adressées au collectif Echiquier ne seront retournées à leur auteur que sur demande expresse et aux frais de celui-ci.

### 6. Délais:

Le collectif se doit d'annoncer à ses membres les dates des différentes manifestations le plus tôt possible.

Les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée des réponses et seront closes lorsque le nombre maximum d'exposants sera atteint. Les participants devront respecter les dates imposées pour chaque exposition

(paiement de sa quote-

part, envoi des œuvres). Hors délai les exposants ne seront pas pris en compte.

### 7. Coût des expositions

:Le coût par exposition se décompose de la sorte

- Location de la salle ( si il y a lieu )
- Vernissage
- Frais de communication
- Frais d'accrochage

La somme de ces frais sera partagée à part égale entre tous les exposants

Ne sont pas compris dans le coût:

- Les tirages

- Les frais d'envoi et de retour des œuvres
- Les déplacements personnels

#### **8.Vente des oeuvres:**

Au cours d'une exposition si un visiteur est intéressé par une œuvre Echiquier mettra le futur acquéreur en relation avec l'auteur. Un prix de vente en Euro peut être affiché auprès des photographies. Les tarifs annoncés doivent être net de taxes, d'emballage et frais de port. Le format et l'encadrement sera précisé ainsi que le type de tirage. L'œuvre en vente devra être numérotée, certifiée et signée par l'auteur. Echiquier ne percevra pas de commission sur les ventes.

#### **9.Site internet :**

Le site <http://echiquier-online.fr> est mis gracieusement à la disposition des membres du collectif pour qu'ils puissent exposer un échantillon de leur travail. Les quantités, la présentation, le format seront définis en fonction de la place disponible sur le serveur et à la discrétion du staff. Les photographies exposées le seront sous l'entière responsabilité de leur auteur. Les auteurs sont seuls responsables des images et doivent avoir toutes les autorisations nécessaires. Le comité artistique se réserve le droit de refuser toute image qui ne correspond pas aux critères du collectif Echiquier.

#### **10.Comptabilité:**

Les frais engendrés par une exposition seront partagés entre les exposants et payable d'avance à la date fixée par le staff.

Les comptes financiers sont arrêtés une fois l'an le 31 décembre de l'année en cours. Ils sont validés par le commissaire au compte Yannis Prappas et communiqués à l'ensemble du groupe courant Janvier.

#### **11.Statuts**

Courant premier semestre 2015 le collectif va passer sous l'appellation juridique Française « Association sans but lucratif Loi 1901 ». des statuts de l'association seront déposés à La préfecture de l'Aveyron ( France) par Alain Delanneau et une déclaration sera faite au Journal Officiel de la République Française.

#### **12 . Cotisations**

Un cotisation annuelle sera demandée à chaque membre . Celle-ci sera définie la première année par le comité artistique et ensuite par assemblée générale annuelle.

#### **13.Exclusion :**

Un membre peut être exclu par non paiement de sa cotisation, par non respect du règlement, par manque d'intérêt notoire aux activités du collectif.

#### **14.Validation**

Le fait d'être membre du Collectif Echiquier implique l'acceptation de ce règlement dans sa totalité.

Fait à Montbazens (France )

Le 4 Janvier 2014